

## Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

À noter : La désignation des membres de la communauté se fera par cooptation par les membres parents d'un élève et les membres du personnel lors d'une séance ordinaire ou spéciale du conseil d'administration.

### 1 – Poste ouvert aux candidatures

Poste	Catégorie
1	Membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
1	Membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

### 2 – Conditions d'éligibilité des membres de la communauté

- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.
- Correspondre au profil suivant :
  - Une personne possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles.
  - Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.

### 3 – Motifs d'inéligibilité des membres de la communauté

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre de l'Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d'une municipalité;
- un juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- un employé du centre de services scolaire;
- un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est

candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;

- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

## 4 – Durée du mandat

Le mandat est d'une durée de 3 ans. Il débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2026 et se terminera le 30 juin 2029.

## 5 – Période de mise en candidature

Du 16 mars au 17 avril 2026. Toute candidature devra être acheminée au plus tard à 15 h le 17 avril 2026.

## 6 – Comment soumettre sa candidature

Toute personne éligible peut soumettre sa candidature en complétant le formulaire pertinent et en le transmettant à l'adresse courriel suivante : [ariane.montesano@csscv.gouv.qc.ca](mailto:ariane.montesano@csscv.gouv.qc.ca).

## 7 – Pour plus d'information

**Madame Ariane Montesano, secrétaire générale**  
582, rue Maclaren Est  
Gatineau (Québec) J8L 2W2  
819-986-8511 poste 108290#  
[ariane.montesano@csscv.gouv.qc.ca](mailto:ariane.montesano@csscv.gouv.qc.ca)

Signature :

\_\_\_\_\_  
Directeur général

Donné à Gatineau, le 16 mars 2026